

QUÉBEC

ÉCOLES NON INDIENNES

9 ^e année.....	54	
10 ^e année.....	40	
11 ^e année.....	10	
12 ^e année.....	1	105
1 ^{re} année d'université.....	5	
2 ^e année d'université.....	5	
3 ^e année d'université.....	1	
Médecine.....	1	12
Formation d'école normale.....		6
Formation d'infirmière.....		2
Formation commerciale.....		20
Formation technique.....		44
Autres.....		4
		<u>193</u>

ÉCOLES INDIENNES

9 ^e année.....	3
Total.....	<u>196</u>

Montant autorisé à titre d'aide à l'instruction.....	\$109,187.00
Montant autorisé à titre d'indemnités personnelles.....	\$ 3,452.50
Montant autorisé à titre d'indemnités de vêtement.....	\$ 11,076.96

ONTARIO

ÉCOLES NON INDIENNES

<i>Classe ou Cours</i>		<i>Nombre d'étudiants</i>
9 ^e année.....	262	
10 ^e année.....	138	
11 ^e année.....	88	
12 ^e année.....	47	
13 ^e année.....	12	547
1 ^{re} année d'université.....	3	
2 ^e année d'université.....	2	
3 ^e année d'université.....	3	8
Formation d'école normale.....		13
Formation d'infirmière.....		10
Formation commerciale.....		32
Formation technique.....		47
Formation d'aide-infirmière.....		5
Autres.....		47
		<u>709</u>

ÉCOLES INDIENNES

9 ^e année.....	74	
10 ^e année.....	27	
11 ^e année.....	2	103
Total.....		<u>812</u>

Montant autorisé à titre d'aide à l'instruction.....	\$247,014.52
Montant autorisé à titre d'indemnités personnelles.....	\$ 7,610.50
Montant autorisé à titre d'indemnités de vêtement.....	\$ 10,135.92

MANITOBA

ÉCOLES NON INDIENNES

<i>Classe ou cours</i>		<i>Nombre d'étudiants</i>
9 ^e année.....	25	
10 ^e année.....	21	
11 ^e année.....	20	
12 ^e année.....	7	73
Université.....		1
Formation d'école normale.....		3
Formation d'infirmière.....		1
Formation commerciale.....		9
Formation technique.....		15
Autre.....		8
		<u>110</u>